



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Marcel tenue le **12 décembre 2023**, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT # 322-23 modifiant le règlement 316-23 sur la démolition d'immeubles.

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion et présentation du projet de règlement en date du **7 novembre 2023**.
- 2- Consultation publique le **6 novembre 2023**.
- 3- Adoption du projet de règlement en date du **7 novembre 2023**.
- 4- Adoption du règlement par le conseil municipal en date du **12 décembre 2023**.
- 5- Avis de promulgation en date du **14 décembre 2023**.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Marcel, ce **14 décembre 2023**.


Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le **14 décembre 2023**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **14 décembre 2023**.


Sonia Bisson
Directrice générale et greffière-trésorière